



JEAN-PIERRE VIAL
SENATEUR DE LA SAVOIE

Communiqué de presse

Paris

JEAN-PIERRE VIAL INTERROGE LE GOUVERNEMENT SUR LES EXIGENCES DE L'EUROPE POUR LE LANCEMENT DU TUNNEL DE BASE DU LYON-TURIN

Jean-Pierre VIAL, sénateur de la Savoie, Premier Vice-Président du Conseil général intervenait ce mardi 6 mai 2014 à l'occasion des questions orales du Sénat pour demander au Gouvernement de rassurer ceux qui s'interrogent et, de répondre aux exigences de Bruxelles quant aux conditions de financements de ce projet européen qu'est le Lyon-Turin.

Il a rappelé la nouvelle étape du sommet bilatéral du 20 novembre 2013, qui faisant suite à la ratification par le Sénat, le 18 novembre dernier, de l'accord de Rome du 30 janvier 2012 et à l'adoption par le Parlement européen, le 19 novembre, des financements des grandes infrastructures pour la période 2014-2020, avec un budget de 26 milliards d'euros, niveau sans équivalent en se félicitant que le même 6 février dernier, l'Agence de financement des infrastructures de transport de France, AFITF, ait retenue le Lyon-Turin dans ses engagements.

Après avoir rappelé l'importance du nœud Lyonnais, de la nécessité d'une remise à plat des accès dans le prolongement du rapport DURON et l'importance de la plateforme du ferroutage de Greney nécessaire au basculement du transport marchandise de la route vers le rail et le prochain démarrage des travaux de Saint-Martin-la-Porte, Jean-Pierre VIAL a tenu à rappeler que, pour bénéficier des financements européens, la France et l'Italie devraient impérativement satisfaire à la mise en place, d'ici fin 2014, d'un promoteur public et s'engager sur le montage financier.

Le Ministre l'Intérieur Bernard CAZENEUVE après avoir rappelé la nécessité des financements européens, correspondant à 40 % du coût des travaux et à 50 % du coût des études a tenu à souligner l'engagement de l'Etat à satisfaire :

- la mise en place du promoteur public, opérateur chargé de conduire les travaux définitifs de la liaison, la France et l'Italie étant parvenues à un accord sur les statuts de cette société, amenée à succéder à la société actuelle, Lyon Turin Ferroviaire, LTF. Cette nouvelle entité, qui pourra être mise en place après la réalisation des formalités afférentes de transformation de LTF, permettra aux deux États de renforcer le pilotage de cette opération ».
- Le montage financier du projet avec la mobilisation des services du Secrétaire d'État chargé des transports, aux côtés de ceux du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'État chargé du budget, pour que ce projet poursuive son développement dans les meilleures conditions.

Il s'agit des deux conditions posées par l'Europe pour satisfaire à l'appel d'offres qui va être prochainement lancé par Bruxelles.